



## Traité Sanhedrin

### Michna 5 - Chapitre 10

"הכה תכה, את יושבי העיר ההיא--לפי חרב" (דברים יג, טז)--החמרת והגמלת העוברת ממקום למקום, הרי אלו מצילין אותם. "החרם אותה ואת כל אשר בה ואת בהמתה, לפי חרב" (דברים יג, טז)--מכאן אמרו נכסי צדיקים שבתוכה אובדים, ובחוצה לה פליטין; ושל רשעים--בין מתוכה בין בחוצה לה, אובדין.

« Tu passeras au fil de l'épée les habitants de cette ville » (Dévarim 13,16). Une caravane d'âniers ou de chameliers qui vont [habituellement] d'une ville à l'autre peuvent sauver cette ville. Il est dit ensuite : « tu la voueras elle et tout ce qui s'y trouve et son bétail au fil de l'épée ». En raison de ce texte on a dit : les biens appartenant aux habitants restés fidèles et qui se trouvent dans la ville doivent être détruits, et ceux qui se trouvent ailleurs hors de la ville seront sauvés. Quant aux biens des coupables, soit dans la ville soit hors de la ville ils doivent être détruits.



### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)